



Olivier Naulot



Vianney Rivière

DSI : Un service dédié au Droit des Sociétés Immobilières

Depuis 25 ans, Rivière | Avocats | Associés est le cabinet de référence dans l'accompagnement d'investisseurs, la sécurisation juridique et la garantie fiscale d'opérations d'investissement immobilier à effet de levier fiscal. Il accompagne également de nombreux professionnels de l'immobilier (opérateurs, marchands de biens, promoteurs), ainsi que des investisseurs privés et des collectivités publiques dans le cadre de leurs opérations immobilières.

Devant le besoin croissant d'une expertise spécifique, Rivière | Avocats | Associés dispose désormais d'un service dédié au droit des sociétés immobilières (DSI), qui s'appuie également sur les compétences du cabinet en matière patrimoniale, fiscale et immobilière.

UN SERVICE DÉDIÉ SPÉCIALEMENT À LA STRUCTURATION DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Le service DSI s'adresse principalement à une **clientèle de professionnels** de l'immobilier :

- **Investisseurs professionnels ou institutionnels** (sociétés foncières, SCPI...), dans la structuration des fonds, la levée de capitaux auprès du public et l'investissement immobilier,
- **Promoteurs, marchands de biens**, dans la structuration de leur activité (SCCV, sociétés communes, SEP...),
- **Collectivités locales**, dans le cadre de la réalisation de leurs opérations foncières ou immobilières, avec ou sans capitaux privés (SEM, SEMOP, SPL).

DES PRESTATIONS SPÉCIALISÉES

Le service DSI conseille ses clients dans l'élaboration de leur stratégie et dans sa mise en œuvre opérationnelle.

ASSISTANCE STRATÉGIQUE

- Choix de la forme sociale la plus adaptée, mise en place de la **gouvernance**, modes de **financement**,
- Organisation de **club-deals immobiliers**,
- Négociation et rédaction de **pactes d'associés**.

ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE

- **Opérations sur le capital** (augmentation, réduction, amortissement),
- Emissions de **valeurs mobilières** simples (actions, obligations) ou complexes (obligations convertibles ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions...),
- **Levées de capitaux**, offre de titres au public, commercialisation de titres financiers,
- **Structuration de groupes, restructurations** (fusions, acquisitions, transferts universels de patrimoines), transformations, dissolutions et liquidations,
- **Cessions** de titres, garanties de passif.

Enfin nous accompagnons nos clients dans la gestion juridique des sociétés (**gestion dématérialisée des assemblées, des registres obligatoires**, etc.).

Notre philosophie

Forts de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement immobilier, nous disposons d'une véritable connaissance de ce marché et du métier de nos clients.

Notre spécialisation nous permet d'être, plus que de simples conseils, des partenaires à part entière de nos clients.

Le service DSI : Droit des Sociétés Immobilières

Le service DSI est placé sous la responsabilité de **Vianney Rivière**, avocat spécialiste en droit des sociétés, et sous la direction d'**Olivier Naulot**.

Olivier Naulot a intégré Rivière | Avocats | Associés en 2006. D'abord spécialisé en opérations de restauration immobilières, il a ensuite développé une expertise en droit des sociétés et droit financier (levées de fonds, SCPI, opérations de haut de bilan etc.).

Il devient en 2012 directeur juridique d'une entreprise d'investissement immobilier (marchand de biens, promotion immobilière, financements structurés).

Il rejoint Rivière | Avocats | Associés en 2021.

Pour nous joindre :
on@riviereavocats.com

Ont participé à ce bulletin :

Olivier Naulot, avocat

Vianney Rivière, avocat, associé gérant

Spécialiste en droit des sociétés